



Points de vue

22 février 2023

10 principaux enseignements tirés des résultats de l'AML Survey 2022

Au cours de l'été 2022, le Collège de supervision des réviseurs d'entreprises (ci-après, le "Collège") a mené auprès du secteur des réviseurs d'entreprises une enquête consacrée à la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme (ci-après, "BC/FT"). Le taux de réponse de cette *AML Survey 2022* a atteint 100 %¹.

Le présent document inventorie les 10 principaux enseignements tirés par le Collège après analyse des résultats de l'enquête, étant entendu qu'ils reposent essentiellement sur les déclarations du secteur et doivent encore être vérifiés par le Collège².

Face aux risques BC/FT, la vigilance reste de mise :

- L'identification des personnes politiquement exposées est un point à améliorer dans le secteur ;
- Actualiser régulièrement le profil client est un *must*. Il s'agit de rester prudent vis-à-vis des secteurs et pays à haut risque. La nouvelle analyse sectorielle des risques menée par le Collège³ sera sur ce point d'une aide utile ;
- Les travaux d'audit réalisés dans le cadre de mandats ne sont pas les seuls susceptibles de donner lieu à des risques BC/FT accrus : des missions particulières, des activités comptables ou encore des travaux internationaux peuvent également en engendrer ;
- Les opérations atypiques doivent être déclarées à la Cellule de traitement des informations financières (CTIF) : le secret professionnel ne saurait faire obstacle à cette obligation.

¹ Un total de 1 704 réviseurs d'entreprises ont répondu à l'*AML Survey 2022*. Le Collège n'a dû imposer un délai de redressement qu'à 2 réviseurs d'entreprises pour n'avoir pas rempli le questionnaire à temps, un manquement auquel ils ont remédié sans tarder.

² Ces enseignements s'appuient essentiellement sur les déclarations de 221 réviseurs et cabinets de révision dotés d'activités propres et n'effectuant pas uniquement de missions au nom et pour le compte d'un (autre) cabinet de révision.

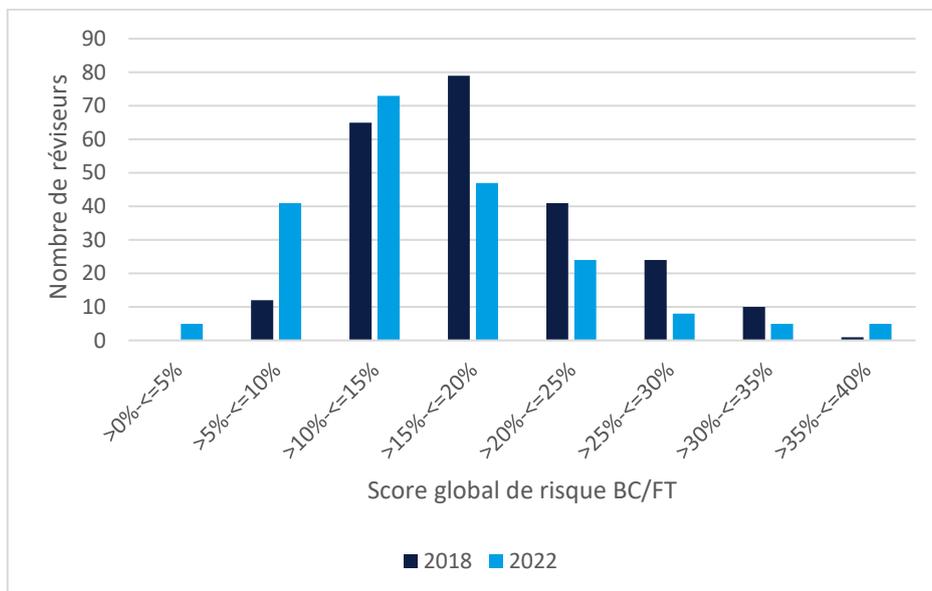
³ Le Collège a procédé en 2022 à une nouvelle analyse sectorielle des risques afin d'appréhender les risques BC/FT auxquels est exposé le secteur dont il assure la supervision. Cette analyse est consultable sur le site web du Collège.

1. Le score global de risque dans le secteur de l’audit s’est amélioré.

Dans la foulée de l’*AML Survey 2018*, le Collège a développé un modèle de risques destiné à définir le profil de risque des réviseurs d’entreprises. Ce modèle de risque procède à une pondération du risque inhérent et établit un score de gestion du risque pour ensuite, comme prévu par la loi, attribuer à chaque réviseur d’entreprises un score global de risque BC/FT.

Comme le montre le graphique ci-dessous, les résultats de l’*AML Survey 2022* font apparaître une évolution positive du score global de risque en 2022 par rapport à 2018.

En 2022, 5 réviseurs d’entreprises ont même – en se basant sur leurs déclarations – obtenu un score se situant entre 0 et 5 %.



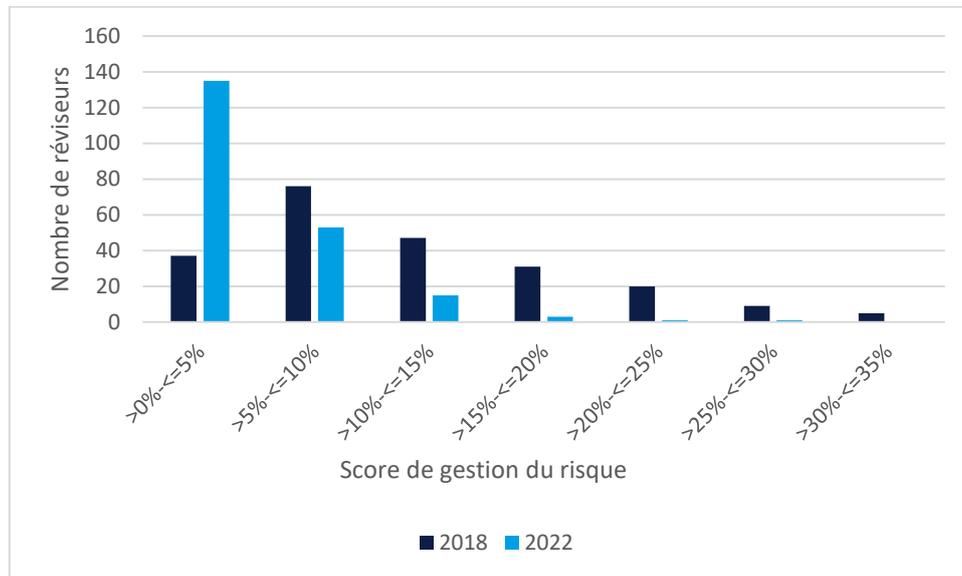
Graphique 1 : Évolution du score global de risque BC/FT

Le score global de risque est la somme du score de risque inhérent et du score de gestion du risque. L’amélioration du score global de risque résulte d’une forte baisse du second paramètre.

2. Le score de gestion du risque a considérablement diminué dans le secteur de l’audit.

Le score de gestion du risque ou risque d’organisation est calculé sur la base des questions portant sur l’organisation interne. Le secteur a lui-même déclaré que le score de gestion du risque était très faible. La diminution de ce score par rapport au résultat de 2018, année ayant suivi l’entrée en vigueur de la loi AML⁴, est remarquable.

⁴ Loi du 18 septembre 2017 relative à la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme et à la limitation de l’utilisation des espèces (ci-après, la “loi AML”).



Graphique 2 : Évolution du score de gestion du risque

Cette évolution favorable est en grande partie due au fait que le secteur a mieux pris connaissance et conscience qu'en 2018 des obligations légales qui lui incombent.

Il y a d'ailleurs été aidé. L'ICCI⁵ a publié en 2020 un "Manuel de procédures internes en matière d'anti-blanchiment" conforme à la nouvelle législation et l'a mis à jour en septembre 2021. Ce manuel compile toutes les procédures requises et peut être utilisé tel quel comme manuel interne, moyennant adaptation aux particularités de l'entité. Le manuel est très largement diffusé dans le secteur et permet à presque tous les réviseurs d'entreprises et cabinets de révision de disposer, au moins formellement, des procédures requises. Le Collège a en outre publié sur son site web⁶ un guide pratique destiné à aider les réviseurs d'entreprises à réaliser leur évaluation globale des risques.

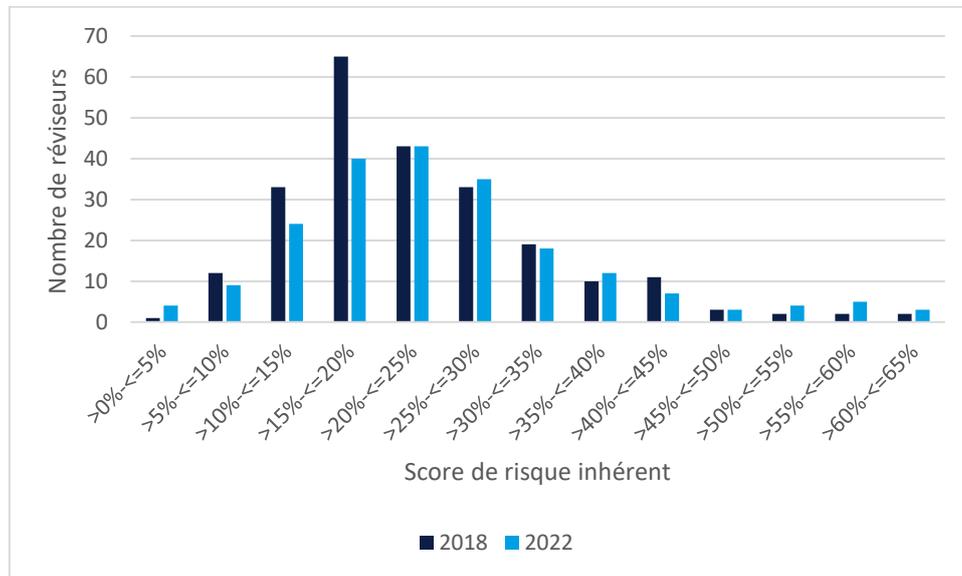
Selon ses déclarations, le secteur est largement conscient de l'importance des procédures BC/FT et ces dernières sont largement répandues.

3. Les risques inhérents n'ont pas significativement changé depuis 2018.

Le score de risque inhérent dépend des facteurs de risque inhérents auxquels le réviseur d'entreprises est exposé, tels que les caractéristiques de sa clientèle (répartition géographique, secteur d'activité, etc.) et le type d'activités que le réviseur d'entreprises exerce.

⁵ Centre d'information du révisorat d'entreprises.

⁶ Le guide pratique 'Mon évaluation globale des risques' est consultable en cliquant [ici](#).



Graphique 3 : Score de risque inhérent

Par rapport aux résultats de l'AML Survey 2018, ceux de l'AML Survey 2022 ne font pas apparaître de modification significative des risques inhérents.

La mise à jour 2022⁷ de l'analyse sectorielle des risques effectuée par le Collège a toutefois permis de détecter une série de nouveaux risques, tels qu'une numérisation toujours plus poussée et l'émergence des actifs virtuels⁸ par exemple.

4. Les activités du secteur comportent une proportion importante d'activités comptables et de fréquentes missions relatives à des apports en nature ou des quasi-apports.

Pour se faire une idée des activités non révisorales du secteur, le Collège a demandé dans l'AML Survey aux réviseurs d'entreprises s'ils avaient effectué des travaux comptables ou des missions fiscales au cours des 12 mois précédents et, le cas échéant, quel montant ils avaient facturé pour ces activités.

Une centaine de réviseurs d'entreprises ont déclaré mener des travaux comptables. Ce nombre est impressionnant. Si ces travaux comptables ne représentent qu'une partie limitée du chiffre d'affaires de 87 réviseurs d'entreprises, ils en génèrent plus de la moitié pour 15 répondants.

Les missions révisorales relatives à des opérations dans le cadre desquelles des actifs peuvent être sur- ou sous-évalués sont exposées à un risque BC/FT plus élevé que d'autres travaux d'audit. Ceci s'applique en particulier aux apports en nature et aux quasi-apports.

⁷ Voir note de bas de page 3.

⁸ Le Collège a publié sur son [site web](#) un point de vue sur la capacité professionnelle requise pour l'audit de clients opérant dans le domaine des actifs virtuels (*virtual assets*).

En 2021, le secteur a réalisé au total 2 560 missions liées à des apports en nature ou des quasi-apports. Bien que ceci ne représente qu'une fraction de l'activité totale du secteur, il s'agit là d'une activité fréquente.

5. Plus de 50 % des réviseurs d'entreprises dotés d'une activité propre⁹ déclarent ne pas toujours effectuer de travaux d'identification de personnes politiquement exposées en cours de relation client.

Les réviseurs d'entreprises doivent mettre en œuvre des procédures adéquates afin de déterminer si des clients, des mandataires ou des bénéficiaires effectifs sont des personnes politiquement exposées. Le cas échéant, ils prennent des mesures de vigilance accrue.

Le nombre de clients reconnus comme personnes politiquement exposées par les réviseurs d'entreprises et cabinets de révision est très variable.

162 répondants ont déclaré n'avoir identifié aucune personne politiquement exposée en 2021.

59 réviseurs d'entreprises et cabinets de révision ont en revanche collectivement découvert 1 800 personnes politiquement exposées. Parmi les cabinets de révision ayant identifié plus de 10 personnes politiquement exposées figurent plusieurs cabinets de taille limitée.

Cette distribution est remarquable et peut difficilement être un hasard. Elle pourrait s'expliquer (et cela constituerait un risque BC/FT important) par un manque de prise de conscience et de connaissance des obligations relatives aux personnes politiquement exposées et/ou par une absence de procédures d'identification minutieuses.

Les réponses sur les procédures de l'entreprise relatives aux personnes politiquement exposées montrent également que la vigilance constante à exercer pour identifier les personnes politiquement exposées pourrait être renforcée. En effet, plus de 50 % des réviseurs d'entreprises dotés d'une activité propre ont indiqué qu'ils ne réalisaient pas toujours de travaux d'identification des personnes politiquement exposées dans le cadre de la relation client.

6. Quelques cabinets de révision ont significativement plus de clients hors Union européenne ou venant de pays à haut risque que leurs pairs.

La clientèle étrangère constitue toujours un facteur de risque lorsqu'il est question de BC/FT. C'est en particulier le cas des clients venant de pays hors Union européenne ou de pays à haut risque.

En général, les professionnels du chiffre n'exercent pas ou peu d'activités à l'étranger. Ils comptent peu de ressortissants étrangers parmi leurs clients et n'entretiennent pas de contacts réguliers avec des pays à risque.

⁹ Réviseurs d'entreprises dotés d'une activité propre, qui ne réalisent pas uniquement des missions au nom et pour le compte d'un (autre) cabinet de révision.

Quelques cabinets de révision ont toutefois significativement plus de clients venant de pays hors Union européenne ou de pays à haut risque, et se démarquent en cela de leurs pairs. Cela pourrait être dû au fait qu'ils acceptent des clients que d'autres cabinets de révision refusent car considérés comme trop risqués.

7. Les réviseurs d'entreprises ont adressé en 2021 un total de 86 déclarations à la Cellule de traitement des informations financières (CTIF). Une partie significative de ces déclarations ont été faites par un petit nombre de cabinets ; 3 cabinets de révision ont même été à l'origine de 52 des 88 déclarations déposées.

La CTIF a reçu au total 86 déclarations venant de réviseurs d'entreprises en 2021, un nombre proche des 88 déclarations mentionnées par les réviseurs d'entreprises dans la *survey*. En 2021, ces déclarations ont représenté 0,19 % du nombre total de déclarations envoyées à la CTIF par l'ensemble des secteurs.

Différentes causes peuvent être à l'origine du nombre relativement faible de déclarations à la CTIF. Lorsque la relation d'affaires est de courte durée, le réviseur d'entreprises n'a pas de visibilité sur la plupart des transactions du client et ne sera donc pas en mesure de les signaler. Une relation à long terme engendre quant à elle un risque d'excès de confiance pouvant induire une certaine réticence à considérer une transaction comme suspecte. Le secret professionnel n'empêche en aucun cas de procéder à une déclaration.

Il est frappant de constater qu'un petit nombre de cabinets ont été à l'origine d'une part substantielle des déclarations : 52 des 88 déclarations ont même été introduites par 3 cabinets de révision. Cela peut s'expliquer de différentes façons. Soit le secteur en général ne fait pas suffisamment de déclarations et une meilleure identification et/ou un examen plus approfondi des transactions atypiques pourrait conduire à une augmentation globale du nombre de déclarations. Soit les 3 cabinets susvisés ont beaucoup de clients à haut risque et la vigilance accrue qu'ils ont exercée les a amenés à faire davantage de déclarations. Il se pourrait aussi que les cabinets de plus grande taille acceptent moins de clients à risque et que ces derniers soient alors recueillis par des cabinets de plus petite taille. Enfin, le fait qu'un seul et même cabinet déclare un très grand nombre de dossiers peut procéder d'un manque d'analyse approfondie préalablement à la déclaration.

8. Le secteur de l'audit a établi sous la responsabilité de l'AMLCO 129 rapports relatifs à des opérations atypiques, dont la moitié ont été déclarées comme "suspectes" à la CTIF.

Il ressort des résultats de l'*AML Survey 2022* que, sur l'ensemble du secteur, 129 rapports concernant des opérations atypiques ont été rédigés sous la responsabilité de l'AMLCO¹⁰. La moitié environ de ces opérations ont été considérées comme « suspectes » et donc déclarées en tant que telles à la CTIF.

¹⁰ *Anti-Money Laundering Compliance Officer* ou AMLCO tel que visé à l'article 9, § 2, de la loi AML. L'AMLCO est notamment chargé de veiller à la mise en œuvre des politiques, procédures et mesures de contrôle interne relatives au BC/FT, à l'analyse des opérations atypiques et à l'établissement des rapports écrits y relatifs afin d'y réserver, si nécessaire, les suites requises, et à la communication de soupçons et de renseignements complémentaires à la CTIF.

Ce rapport doit être établi chaque fois qu'une opération atypique, c'est-à-dire ne correspondant pas au profil du client, est constatée. Ce n'est que si l'AMLCO considère également cette transaction comme suspecte que l'AMLCO, ou le cas échéant le réviseur d'entreprises lui-même, doit la déclarer à la CTIF.

9. Parmi les secteurs à haut risque, celui de l'immobilier est de loin le plus important en termes de nombre de mandats. Davantage de mandats y sont exercés que dans l'ensemble des autres secteurs à haut risque.

Le secteur d'activité du client détermine en grande partie le risque BC/FT auquel le réviseur d'entreprises est exposé. Les chiffres globaux d'un secteur professionnel donnent donc une bonne idée du risque total qu'il recèle, ainsi que de la répartition entre cabinets de révision des mandats de commissaire les plus risqués.

La sélection des secteurs à haut risque correspond à certains des principaux secteurs à risque retenus dans l'analyse nationale des risques (BC/FT)¹¹. Le secteur de l'immobilier est de loin le plus important en termes de nombre de mandats. Davantage de mandats y sont exercés que dans l'ensemble des autres secteurs à haut risque.

Secteur de risque	Nombre de mandats
1. Immobilier	2.552
2. Ventes de véhicules d'occasion	418
3. Horeca	401
4. Luxe	267
5. Jeux de hasard	83
6. Distribution au détail	78

Nombre de mandats dans des secteurs à haut risque

10. La grande majorité des réviseurs d'entreprise déclarent disposer d'une évaluation globale des risques.

Les réponses concernant la révision des procédures internes confirment que la plupart des réviseurs d'entreprises disposent, en tout cas selon leurs dires, des procédures requises.

Les scores obtenus à ces questions expliquent que les scores de risques au niveau de l'organisation interne aient baissé par rapport aux résultats de l'AML Survey 2018.

Un seul réviseur d'entreprises a déclaré ne pas avoir d'évaluation globale des risques.

Le Collège n'a de cesse de veiller à ce que ces procédures soient également appliquées en pratique.

* * *

¹¹ Pour une bonne compréhension, voir la nouvelle analyse sectorielle des risques du Collège mentionnée dans la note de bas de page n° 3.